

ANCIMA : un nouveau type de suivi

Pour répondre aux exigences du décret du 18 avril 2025

Pourquoi cette évolution ?

Depuis le 1er octobre 2025, le décret n°2025-355 du 18 avril 2025 a fait évoluer le suivi des salariés/agents :

- soumis à une autorisation de conduite (avec ou sans CACES)
- réalisant des travaux sous tension ou des opérations au voisinage de pièces nues sous tension

Pour exercer ces activités, ces salariés/agents doivent obtenir une **Attestation de Non-Contre-Indication** délivrée par un médecin avant leur affectation au poste.

Que signifie ANCIMA ?

L'Attestation de Non Contre-Indication Médicale à Autoriser (**ANCIMA**) permet d'identifier les salariés/agents concernés par cette obligation réglementaire.

Ce qui change pour vous

Lors de votre prochaine déclaration, vous serez guidé afin d'identifier les salariés/agents concernés.

Deux situations peuvent se présenter :

- **Cas n°1 :**
Votre salarié/agent est soumis à une autorisation de conduite (avec ou sans CACES).
> Il sera identifié sous le suivi **ANCIMA**.
- **Cas n°2 :**
Votre salarié/agent réalise des travaux sous tension ou des opérations au voisinage de pièces nues sous tension.
> Il sera également identifié sous le suivi **ANCIMA**.

The screenshot displays a user profile for 'AVERY Guillaume (FORMER_NAME) 65 ans (09/04/1961) - GW219K'. Below the name, it indicates 'Plusieurs postes chez Luctus Et Inc | Equipe du Médecin remplaçant2'. There are three status tags: 'Provisoire', 'SIR' (yellow), and 'SIA' (blue). A purple tag labeled 'ANC' is also present. The interface has two tabs: 'Vue d'ensemble' (selected) and 'Professionnel'. Under 'Vue d'ensemble', there are sections for 'Événements (1)' and 'Suivis individuels en cours (5)'. A pop-up window shows details for 'Luctus Et Inc 12364000', listing two ANC entries: 'Autorisation de conduite (avec ou sans CACES) Depuis le 17/03/2026' and 'Travaux sous tension Depuis le 16/03/2026'. A 'Voir plus' link is at the bottom of the pop-up. At the bottom right of the interface, the text 'Les indices de risque n°' is partially visible.

Les avantages

- Une déclaration plus simple grâce à un accompagnement dédié
- Une identification claire des salariés/agents concernés
- Un suivi conforme à la réglementation
- Une meilleure traçabilité des Attestations de Non-Contre-Indication



À retenir

Aucune démarche n'est attendue de votre part, vous serez directement guidé sur votre Espace Adhérent afin d'identifier les salariés/agents concernés par le suivi **ANCIMA**.

Pour plus d'informations,
vous pouvez consulter le centre d'aide.

